



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 22 au 24 mai 2017

REVISION DU REGLEMENT BIO : UN NOUVEAU PROJET DE COMPROMIS TRANSMIS PAR LA PRESIDENCE MALTAISE DU CONSEIL :

La présidence maltaise du Conseil a transmis aux délégations des Etats membres, vendredi 19 mai dernier, un projet de texte de compromis sur la révision du règlement sur l'agriculture biologique, en vue de préparer le trilogue de 31 mai, présenté comme celui de la dernière chance pour ce texte. Ce projet de compromis va maintenant être discuté par les experts du Comité Spécial Agriculture (CSA), dont la prochaine réunion est prévue le 29 mai, soit deux jours avant la session du trilogue, et qui présentera lors de cette session la version du texte qu'il estime être le plus à même d'être validé par la délégation du Parlement européen. Pour rappel, si le rapporteur du Parlement Européen, Martin Häusling, estime assez bonnes les chances que les négociations débouchent sur un succès, plusieurs points de blocages subsistent entre le Parlement et le Conseil. Parmi ceux-là, la question des semences est selon la Présidence maltaise en voie d'être réglée. Il en va de même pour le sujet des résidus de pesticides, sur lequel le Conseil et le Parlement ont finalement trouvé un terrain d'entente. Reste enfin le sujet des cultures hors sol (sous serre), point important pour les pays du nord, auxquels le Conseil souhaite accorder des dérogations afin de leur permettre ce type d'exploitation. Ces questions seront toutes au programme de la session de trilogue de 31 mai prochain, le dernier sous Présidence maltaise, et considérés par beaucoup comme l'ultime session avant abandon du texte si aucun accord n'était trouvé. Cependant, le Commissaire à l'Agriculture Phil Hogan s'est plusieurs fois déclaré confiant quant à l'issue positive de cette session, comme à Malte ce lundi 22 mai, où il a déclaré qu'un accord était trouvé sur 95% pourcents du texte, les 5%

restants étant en cours de négociations et en passe d'être acceptés à la fois par le Conseil et le Parlement.

THERESA MAY CONFIRME SA POSITION POUR UN « BREXIT DUR » A LA VEILLE DES ELECTIONS LEGISLATIVES : Le Premier ministre britannique Theresa May fait désormais le choix clair et sans appel d'un « Brexit dur », comme en atteste le manifeste électoral du parti conservateur publié dans le cadre des élections législatives anticipées qui auront lieu le 8 juin. En d'autres termes, elle soutient une sortie de l'Union douanière, du marché unique et souhaite également faire barrage à la migration européenne et quitter la Cour de justice de l'UE, deux conditions d'accès au marché unique. Si au fil des dernières semaines le ton semblait se durcir, les intentions du gouvernement britannique sont désormais claires. L'opposition, principalement le *Labour* (parti travailliste) fait quant à elle campagne pour proposer un nouveau référendum sur la sortie ou non du Royaume-Uni, mais les commentateurs anticipent de mauvais résultats pour le Labour aux élections législatives (avec un écart de 15 à 20 points de moins par rapport aux Tories menés par Mme May). De l'autre côté, l'Union Européenne est prête à négocier mais ne prévoit aucune discussion commerciale sur un futur accord tant que des progrès significatifs n'auront pas été mis en place en ce qui concerne le paiement de la « facture de divorce » chiffrée à environ 60 milliards d'euros, mais également sur la question des droits des citoyens et des frontières. Michel Barnier, le négociateur en chef de l'Union Européenne pour le Brexit, a reçu de la part des ministres des Affaires européennes des 27 réunis le lundi 22 mai un mandat clair et opérationnel de négociation. M. Barnier prévoit le lancement des négociations avec Londres dans la semaine du 19 juin, après les élections britanniques, en vue un accord sur les principes du divorce entre octobre et décembre, et le lancement des négociations commerciales entre décembre et le printemps 2018, mais il se déclare dans le même temps très pessimiste du fait de l'axe dur pris par Mme May. Si ces principes étaient acceptés par le Royaume-Uni, le processus de négociations sera organisé autour d'un cycle de quatre semaines : une première semaine de préparation des travaux, une deuxième semaine pour procéder à l'échange de documents avec le Royaume-Uni, une troisième semaine pour négocier et enfin la dernière afin de transmettre les résultats aux Etats membres.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 29 MAI AU 2 JUIN 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 29/05	Com REGI Com AGRI			
Mardi 30/05	Com REGI (votre du rapport Omarjee sur le 340) Com AGRI Com INTA Com PECH			
Mercredi 31/05	TRILOGUE BIO	TRILOGUE BIO	TRILOGUE BIO	
Jeudi 01/06	Plénière			
Vendredi 02/06	Plénière			